

Charlie Gard : “L’opportunité [d’un traitement] a été perdue”

Article rédigé par *Eric Martin*, le 25 juillet 2017

Les parents du petit Charlie Gard, bébé de 11 mois atteint d’une maladie génétique rare, ont annoncé ce lundi 24 juillet la fin de leur procédure judiciaire pour le maintien en vie de l’enfant.

La Cour devait déterminer le 25 juillet (cf. [Charlie Gard : Une nouvelle audience devant la Haute Cour de justice britannique](#)) si l’enfant pouvait recevoir un traitement expérimental aux Etats-Unis. Cette décision aurait confirmé ou infirmé les avis précédents des différentes institutions de justice interrogées sur l’affaire.

Connie Yates et Chris Gard ont « *décidé de laisser partir leur enfant* » après qu’un médecin américain (cf. [Charlie Gard : Un médecin américain doit se prononcer sur l’efficacité du traitement](#)), venu examiner l’enfant quelque jours plus tôt leur ait dit qu’il était trop tard pour lui donner le traitement prévu. D’après leur avocat, « *il n’est plus dans l’intérêt de Charlie de poursuivre le traitement* » car « *Charlie a souffert d’atrophie musculaire grave* » et « *les dégâts pour ses muscles [sont] irréversibles* ». Il a ajouté : « *Charlie a patiemment attendu un traitement. En raison de ce délai, cette opportunité a été perdue* ». Pour ses parents, « *c’est la chose la plus difficile qu’il nous ait été donné de faire. Les onze derniers mois ont été les meilleurs et les pires de notre vie. Nous voulions juste lui donner une chance de vivre* ». Ils se sont dits prêts à accepter que Charlie soit transféré en service de soins palliatifs. Ils envisagent de fonder une association afin que la voix de Charlie « *continue à être entendue* » et que des parents dans la même situation soient aidés.

Le Vatican a publié un communiqué : le pape François « *prie pour Charlie et pour ses parents et se sent particulièrement proche d’eux en ce moment d’immense souffrance* ».

Eric Martin

[Source : Nouvelles de France]